

**PROCES VERBAL**

**DU CONSEIL GENERAL DE GRANDEVENT**

**Séance du 8.12.2023**

**M. Luc Thévenaz**, Président, ouvre la séance à 20h.

**1. Appel.**

18 personnes sont présentes sur 20 inscrites. Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer valablement.

Excusée : 1 personne, non-excusee 1 personne.

Les Scrutateurs pour cette séance sont M. Alain Gasser et M. Michel Kasser.

Le Président profite de l'occasion pour redonner les bonnes pratiques des votations et élections. Il précise également les dispositions légales concernant les absences non-excusees d'un membre du Conseil général. Après deux absences non-excusees, celui-ci est réputé démissionnaire. L'organisation politique communale est présentée.

Il fait part du souhait de la Secrétaire Karin Schwarz de démissionner de son poste de Secrétaire du Conseil communal. Il reprecise le rôle de Secrétaire du Conseil et ouvre le poste aux membres. Aucun volontaire ne se propose pour le moment.

Il signale également les démissions de Mme. Michela Briod et de M. Claude-Alain Briod du Conseil général. La lettre de démission de ce dernier est lue dans les « Divers »

**2. Approbation de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la dernière séance
4. Assermentation des nouveaux membres
5. Préavis municipal 04/2023 – Budget 2024
6. Réponse de la municipalité à la pétition déposée pour les lignes haut débit
7. Communications de la Municipalité
8. Divers

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

### **3. Approbation du procès-verbal de la dernière séance**

Mme Rose-May Thévenaz nous fait part d'une erreur sur le PV de la dernière séance concernant son intervention à la page 7 : elle avait précisé qu'on ne savait pas quand le nouveau collège serait terminé mais qu'on espérait que cela soit le cas dans 4-5 ans.

Le président demande l'acceptation de la modification du PV et l'acceptation à l'unanimité de ce PV (avec sa modification).

### **4. Assermentation des nouveaux membres**

Ont été assermentés :  
Mme Rachel Faehndrich  
M. Kevin Greenwood

Ils sont ainsi nommés jusqu'à la fin de la législature (juin 2026).

A assisté comme observateur :  
M. Ralph Feuchter

M. Claude-Alain Briod ayant démissionné du Conseil et de la Présidence de la Commission de la place d'armes, le Conseil général doit nommer un remplaçant. L'un des participants M. Michel Kasser engage un débat sur la nécessité du maintien de la place de tir. Les deux membres suppléants de la commission ne s'avèrent pas convaincus du maintien.

La lettre de démission de M. Briod est lue afin de donner aux membres l'entier des éléments. Sa plainte principale est liée à la non-transmission d'informations connues par la Municipalité à la Commission.

M. le Syndic David Ruetschi déplore la façon de faire de M. Briod, en particulier la transmission de documents de travail à l'état d'ébauche et non-finalisés par M. Briod, et clarifie notamment la facturation du travail de la secrétaire communale. Il constate de manière générale une amélioration de la collaboration entre les communes et l'armée et que les conditions concernant le bruit se sont améliorées.

De plus, M. Luc Thévenaz relève que nous sommes la seule commune qui se positionne contre cette place de tir, diminuant ainsi les chances de faire fermer la place. Il indique cependant qu'il serait opportun pour la commune de s'intéresser au développement de mesures anti-bruit, leur efficacité étant, selon son expérience propre, avérée.

Mme Katia Schneider souligne que des personnalités combatives comme M. Briod sont souvent nécessaires pour faire bouger les fronts.

Le Président propose de dissoudre la commission de place d'armes et demande à l'assemblée de voter. 4 abstentions et 0 refus. La commission de place d'armes est donc dissolue par 14 voix pour, 0 contre, 4 abstentions.

## **5. Préavis municipal N° 04/2023 – Budget 2024**

Le Président présente succinctement le préavis et le point sur lequel il y a lieu de voter.

M. le Syndic David Ruetschi commente le budget avec un déficit supérieur à 100'000.-.

Le préavis sur les routes voté l'année dernière a été complété par une pétition visant à enterrer les lignes Swisscom. Un phasage des travaux a été prévu, seule la première phase devant être effectuée cette année. La provision pour les routes est dissoute, permettant ainsi de financer les travaux sur le budget de fonctionnement. Une subvention à fonds perdus de la Confédération et du Canton est perçue pour les travaux sur les routes en zone agricole. La commune obtiendra de plus un retour positif de la péréquation thématique Routes en 2025.

La parole est donnée au Rapporteur de la Commission de Gestion, M. Philippe Schwab, qui nous fait lecture du rapport de cette Commission, composée de M. Michel Kasser, M. Yvan Dériaz et lui-même.

La Commission s'est réunie le 29 novembre 2023 en présence de M. Philippe Tschannen, Boursier et M. David Ruetschi, Syndic, qui ont fournis toutes les explications nécessaires concernant le budget de la commune.

En raison d'un déficit de 142'895.-, la Commission a procédé à un examen détaillé. La cause principale de ce déficit est la réfection des chemins du Champ de la Côte et de Vers-Chez-Grison. En tenant compte de l'intégralité des coûts, réserves et subventions, la somme des travaux de réfection budgétés non couverts se limite à 72'866.-.

L'excédent de charges restant s'élève à 70'029.-. Les postes « enseignement » et « prévoyance sociale » pèsent pour près de 80% de cette somme. La majorité de cet excédent de charge concerne donc en priorité les enfants de la commune.

Le déficit budgété est considéré par la Commission comme crédible et pessimiste. Elle propose au Conseil d'accepter le préavis municipal concernant le budget 2024.

Une part de 70% de l'excédent de charges restant est due aux contributions RADEGE et FADEGE, donc pour l'accueil de nos enfants.

Mme Rose-May Thévenaz apporte des précisions sur le budget du RADEGE dans lequel plusieurs postes augmentent :

- Augmentation du coût des prestataires de service (repas, couches)
- Indexation des salaires selon la grille FSAE 24 (Fédération vaudoise des structures d'accueil de l'enfance) (celle qui figure dans la CCT-enfance Vaud)
- Ouverture de 12 places supplémentaires à Concise
- Fin de la subvention OFAS pour l'ER de Giez et le Restaurant scolaire
- Ces 3 dernières années, le réseau avait reçu des subventions cantonales et fédérales suite à l'ouverture d'UAPE ou à

l'augmentation du nombre de places en UAPE. Ces subventions tombent en 2024.

- Difficile de prévoir si et quelles subventions seront accordées en 2024. Les demandes sont faites, on saura entre janvier et mars si on obtient la subvention demandée pour l'ouverture de l'UAPE des Tuileries, et en octobre-novembre pour l'augmentation de 12 places à l'UAPE de Concise.

Au vu de l'explosion du budget, la directrice propose aux communes de verser la première tranche du montant et de voir à partir de mai-juin l'évolution des coûts et de l'obtention de subventions, permettant ainsi de reculer ou de diminuer les tranches prévues en fonction.

M. le Municipal Jean-Pierre Bürri souligne que le coût des travaux de réfection des chemins est encore en négociation, mais le prix forfaitaire budgétisé est sans doute représentatif.

Le Président ouvre la discussion concernant le préavis.

M. Pierre-André Cavin remercie la commission de gestion pour le sérieux de leur travail.

Aucune autre interpellation.

Le Président demande à l'assemblée de passer au vote en relisant la conclusion du préavis ainsi formulée :

- Vu de préavis no 04/2023 de la Municipalité
- Après avoir ouï le rapport de la commission de gestion
- Considérant que l'objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

Le Conseil général de Grandevent décide d'accepter le budget 2024 tel que présenté, soit :

Un total des charges de frs. 1'385'671.-, un total des revenus de frs. 1'242'776.- et un excédent de charges de frs. 142'895.-. Le budget a été adopté par la Municipalité dans sa séance du 13 novembre 2023.

Vote à main levée, le préavis N° 04/2023 – Budget 2024 est accepté à la majorité. 1 abstention et 0 refus.

## **6. Pétition sur la mise en terre des services Romande Energie et Swisscom**

Pour ce point, M. Luc Thévenaz, étant à la tête de cette initiative, se récuse et laisse M. le Vice-Président Pierre-André Cavin présider ce point.

M. Luc Thévenaz redonne la situation actuelle par rapport au service Swisscom à notre disposition, l'état des installations ne correspondant pas à ce qui pouvait être attendu. Le but de cette pétition était de repréciser à la Municipalité qu'il estime que, lors de travaux importants comme de

refaire les routes, il est opportun de faire les investissements pour améliorer et mettre à niveau les infrastructures générales de la Commune. Les réponses de la Municipalité ne l'ayant pas convaincu, M. Thévenaz a ainsi pris contact avec Swisscom. La ligne aérienne existante n'étant selon lui pas satisfaisante, car sensible aux conditions atmosphériques et peu fiable.

M. Cavin remercie M. Thévenaz de ses explications et demande à la Municipalité de transmettre sa réponse.

M. le Syndic lit la réponse de la Municipalité.

M. Luc Thévenaz remercie la Municipalité de leur réponse qui le satisfait. Il reprecise son souhait d'intégrer les infrastructures lors des travaux futurs en tenant compte des contraintes budgétaires.

Intervention de Mme Josette Banderet, revenant sur la critique de M. Thévenaz sur le manque de vision des Municipalités précédentes.

Question de M. Kasser concernant le calendrier des chantiers prévus sur la commune.

M. le Municipal Bürri précise ce calendrier, le début des travaux étant prévus au printemps 2024.

Question de M. Schwab sur l'entrée en matière de la Romande Energie lors des travaux.

M. le Municipal Bürri explique la chronologie des échanges avec Romande Energie et Swisscom à ce sujet.

M. le Syndic précise que les derniers travaux conséquents datent de la mise en séparatif des eaux. Contrairement aux conduites d'eau et d'égouts, aucune taxe n'est prélevée par la commune sur les amenées d'électricité et de réseau, Romande Energie et Swisscom percevant des taxes sur ces postes. Il rappelle que la Commune n'a pas de prise directe sur le développement de ce réseau.

M. Luc Thévenaz reprend la présidence de la séance.

## **7. Communications de la Municipalité**

### **M. le Syndic David Ruetschi :**

- Place de tir :

- Souligne la volonté de dialogue entre la commune et l'armée. Il rappelle que lorsque la zone de tir est fermée, il est strictement interdit d'y entrer.
- Il relève également que les tirs effectués respectent le protocole d'accord.
- Le projet de rénovation est toujours en phase de projet, des études d'impact sont prévues en 2025, une mise à l'enquête devrait suivre.

- PACOM (plan d'aménagement communal) :
  - o La première mise à l'enquête a débouché sur un certain nombre d'oppositions. Tous les opposants ont été entendus par la Municipalité. Un avocat a été engagé par la Commune pour la défense de ses intérêts.
  - o Un nouveau projet de modification a été fourni au Canton, 85% des remarques s'y trouvant ont été validées par celui-ci.
  - o Sur cette base, une nouvelle mise à l'enquête a été déposée et les personnes concernées par des modifications ont été informées.
  - o Le Canton refuse catégoriquement de légaliser des constructions illicites.

Remarque de M. Etienne Messerli, déplorant que seuls les propriétaires concernés aient été informés.

M. le Syndic rappelle que les mises à l'enquête sont publiques et disponibles au bureau communal et sur le site internet.

#### **M. le Vice-Syndic Robert Piovan :**

- Plan général des eaux :
  - o Prochaine étape : évaluation et réfection du réservoir (dernière réfection en 1962). Pour cette réfection le réservoir doit être vidé, ainsi que la réserve incendie.
  - o Installation en 2022 d'un bypass pour l'approvisionnement du bas du village. La puissance ne suffit cependant pas en cas d'incendie.
  - o Durant cette période des tuyaux vont être tiré de Villars-Burquin pour assurer la protection incendie. Travail effectué par les pompiers.
  - o Les travaux sont prévus pour la deuxième partie du mois d'avril 2024.

Question de M. Rachetta : Comment le Chemin de Champ de la Côte va être alimenté ?

Réponse : L'alimentation régulière en eau n'est pas affectée grâce au bypass. Cependant pas assez de puissance en cas d'incendie.

#### **M. le Municipal Jean-Pierre Bürri :**

- Projet de rénovation des chemins presque tout a été dit auparavant.
- Déchetterie : le budget correspond à celui de l'année 2023, rien à signaler pour l'instant.

#### **Mme la Municipale Françoise Louys Gasser**

- Rien à dire concernant les forêts
- Un livret édité par le Canton sur la biodiversité et le jardin climatique est à disposition de chaque famille.
- À la suite de remarques concernant les animations du village, elle présente un bilan des différentes activités organisées durant l'année.

### **Mme la Municipale Rose-May Thévenaz :**

- ASIGE : projet de nouveau collège à Champagne.
  - o Un collège provisoire devrait être mis en place à proximité du chantier du futur collège, proche du stade de foot.
  - o Après la mise à l'enquête et l'obtention du permis de construire, les opposants ont fait recours auprès du Tribunal cantonal. Le projet est donc en suspens.

## **8. Divers**

Rapport de la Commission STEP-déchetterie par M. Philippe Schwab :

- Les budgets sont stables et respectés pour les deux organismes.
- La Commission a émis une demande à la Municipalité de Fiez pour la mise en place d'une petite ressourcerie. Cette dernière n'y étant pas favorable, la Commission demande donc aux autres Municipalités si cela peut être possible, dans le cadre de l'intercommunale.

M. Luc Thévenaz aborde le problème des plantes invasives et notamment de la vergerette du Canada, constatant que la Commune en est infestée. Il propose notamment que chacun, sur une base volontaire, arrache les spécimens sur sa propriété et que les espaces publics soient l'objet d'une activité participative communale. Il ouvre la question d'une action aux participants de la séance.

- Mme Karin Schwarz propose que les informations soient transmises aux habitants.
- Mme la Municipale Françoise Louys Gasser propose qu'un tout-ménage soit envoyé, afin de sensibiliser la population et d'organiser une journée pour faire les bords de routes et de chemins.
- M. Philippe Schwab propose l'organisation d'une séance d'information avec la présence d'un biologiste pour sensibiliser sur les plantes invasives dans la commune.
- Mme Yvonne Ruetschi signale qu'on pourrait demander au paysagiste actif dans le village, plutôt qu'un biologiste.
- Le Syndic indique que la Municipalité se penche sur la question et prévoit notamment de doubler la fauche des bords de route, notamment en raison de l'allongement de la période de végétation. Il indique également que certaines communes sont déjà complètement envahies.
- Mme Sabine Feuchter s'interroge sur l'état se trouve notre forêt. Réponse : la forêt souffre des chaleurs et du manque d'eau, comme partout.

M. Rachetta présente une demande dans l'ordre de priorité de déneigement. En effet, il trouve que les routes en pentes et fortes pentes doivent être déneigées en priorité, ensuite les routes plus plates et en dernier lieu les routes et chemins privées.

Il ajoute également sur le sujet des zones sourcières qu'il trouve qu'il y a eu une injustice en interdisant à l'époque à M. Michel Jeanmonod de laisser pâturer ses vaches sur la zone S2, alors même qu'y sont autorisés le pacage et le pâturage.

Réponse du Syndic : Il indique les zones S1 et S2 sont les zones avec la plus haute restriction. Ceci est réglé au niveau du canton, celui-ci recommandant aux municipalités d'acquiescer ces zones afin de garder la mainmise sur leur gestion et ainsi les protéger. Le Syndic indique également qu'il est prévu que l'hydrogéologue cantonal vienne au village pour refaire les plans des zones S, qui devrait déboucher sur une mise à l'enquête. Il rappelle que les zones S1 et S2 sont des zones à restrictions fortes, y compris pour y faire pâturer du bétail et qu'il n'y a pas de risque à prendre sur ce sujet.

M. Messerli demande s'il y aura des suites à l'atelier climatique organisé.

Réponse du Syndic : Un rapport a été transmis à la Municipalité. Il ressort notamment une convergence sur le thème de l'énergie et de l'autonomie de la commune. Il concède que des réflexions sont à mener mais indique également que cela représente un poids financier non-négligeable.

Les dates suivantes sont proposées pour les deux prochaines séances du Conseil :

- Le 28 juin 2024
- Le 13 décembre 2024

La séance est levée à 22h15 par des remerciements du Président à la Municipalité, ainsi qu'aux Membres présents et à la Commission de Gestion pour son excellent travail et nous invite à participer au repas !

Au nom du Conseil Général

Le Président  
Luc Thévenaz

La Secrétaire  
Karin Schwarz

